



EPM ORVAULT

AGRESSION D UN PERSONNEL

le 09 JANVIER 2024

Ce jour, JEUDI 09 JANVIER 2025, un Brigadier- Chef a été victime d'une agression par un détenu.

En effet, suite à une suspicion de détention d'objet interdit, le détenu a été conduit en salle de fouille, ce dernier a refusé de se soumettre à cette opération de maintien d'ordre et de sécurité, et cela à plusieurs reprises, malgré les réitérations du gradé. S'en est suivi un « flot » d'insultes et de menaces de mort à l'encontre de notre collègue gradé. Face à ses hurlements et à son refus d'obtempérer, il a été décidé de le menotter. C'est lors du menottage que le mineur tout en se débattant s'infligeait une auto agression en se tapant la tête contre le mur. En tentant de le protéger d'une blessure certaine, le brigadier-chef s'est vu gratifier d'une « balayette » et s'est retrouvé au sol en tombant lourdement sur le dos. Les renforts présents sont intervenus pour le maîtriser et le conduire en prévention au QD. Lors de l'acheminement vers son nouveau lieu de détention le « voyou » continuera ses menaces et insultes à destination du gradé et en lui crachant dessus.

Il est important de noter que cet individu est classifié comme MNA, se pose donc encore le problème de gestion de cette catégorie de détenus dans les structures comme la nôtre.

Pour ce nouvel acte INACCEPTABLE, notre organisation exige pour cet individu :

-Une peine de quartier disciplinaire maximal

-Un transfert sur un autre établissement à l'issue de sa peine de QD

-Une comparution immédiate et des sanctions exemplaires pour coups et blessures volontaires sur agent de l'État, pour cela nous invitons vivement notre collègue à déposer plainte

L'**UFAP UNSa justice** portera une attention toute particulière sur les suites que l'Administration donnera à cette agression.

L'UFAP UNSa justice exige que l'Administration prenne toutes ses responsabilités et cela doit débiter par le transfert de cet énergumène.

Le Bureau Local Ufap